

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice



**TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS
UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITATIII)
QUITO, 17 - 20 OCTOBRE 2016**

PROJET DE DECLARATION DU BURKINA FASO

Maurice Dieudonné BONANET

Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

Excellence Monsieur le Président,

Honorables Ministres,

Distingués invités,

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole devant votre auguste Assemblée à l'occasion de cette troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat III.

Permettez-moi, d'exprimer tous mes sincères remerciements au Gouvernement et au peuple équatorien pour leur accueil et leur hospitalité

Qu'il me soit permis également d'adresser mes vifs remerciements et félicitations à ONU-Habitat et au Secrétariat Habitat III pour le dispositif préparatoire mis en place pour aboutir à la tenue effective de cette Conférence et le soutien accordé à mon pays.

Distingués délégués,

Vingt (20) ans après Habitat II, nous voici réunis à Quito pour faire le bilan des progrès réalisés en matière de développement urbain depuis la Conférence d'Istanbul et décider de l'avenir de nos villes pour les vingt (20) prochaines années (2036). Le thème de la présente Conférence « **Le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation** » ne pouvait pas être mieux choisi.

En effet, si à Habitat I et Habitat II, la question de la ville a été discutée dans des contextes de population mondiale encore majoritairement rurale, la tendance a commencé à s'inverser depuis 2007, année à laquelle, l'équilibre démographique urbain/rural s'est instauré. Et aujourd'hui, plus d'un habitant sur deux dans le monde est urbain.

Alors, à l'heure où l'humanité se conjugue dans l'urbain d'une part et de lutte contre les changements climatiques d'autre part, nul besoin de convaincre encore de la nécessité de s'interroger sur l'avenir de l'urbanisation, dont on sait la part

prépondérante dans les problèmes environnementaux. **Quels types de villes pour un développement durable des pays ? Quelles approches et quels moyens pour y parvenir ?** Telles sont les orientations que nous devons donner à nos discussions pendant la présente Conférence.

Chers participants,

Dans le cadre du processus préparatoire participatif institué le Burkina Faso a conduit avec satisfaction, l'élaboration de son rapport national soumis en avril 2015 et a pris une part active au groupe de travail chargé de la proposition de Position Commune de l'Afrique pour Habitat III qui s'est basée sur des documents cadres de références aussi bien continentaux qu'internationaux.

Tout comme le Rapport national du Burkina Faso, le document de Position Commune Africaine pour Habitat III reconnaît que malgré les progrès réalisés pour la mise en œuvre de l'Agenda urbain de 1996, il existe encore de nombreux défis urgents que l'Afrique doit relever, sans attendre. Aussi, le Burkina Faso est-il entièrement solidaire des priorités de l'Afrique déclinées à travers huit (08) piliers.

Pour ce qui concerne le Nouvel agenda urbain, le Burkina salue la qualité du projet de Déclaration et se réjouit de la prise en compte des préoccupations africaines à ce stade. La volonté de notre pays de le mettre en œuvre est déjà manifeste. En effet, les 10 et 11 novembre 2016, se tient la deuxième édition du Forum Urbain National. A l'occasion de ce Forum qui intervient au lendemain de la Conférence de Quito, une session spéciale est consacrée aux échanges sur **les implications de l'Agenda 2036 pour la politique urbaine du Burkina Faso.**

Cette mise en œuvre s'articulera avec le PNDES (Plan National de Développement Economique et Social), document cadre de référence pour la mise en œuvre du Programme du **Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE** qui, vous le savez, a été porté à la Magistrature suprême de notre pays, suite aux élections démocratiques de novembre 2015.

Distingués délégués,

En guise de contribution au Nouvel Agenda urbain, le Burkina Faso souhaite voir maintenues et consolidées dans la Déclaration finale qui sera adoptée, les priorités traduites dans la Position Commune de l'Afrique pour Habitat III.

Tout est prioritaire, a-t-on le réflexe de dire, au sujet des défis de l'Afrique. Ceci est bien vrai. Mais, au moment où notre continent s'est engagé dans un changement de paradigme avec la volonté affichée, d'opérer la transformation structurelle de son économie, il est apparu fondamental pour le Burkina, d'insister sur les aspects déterminants dans l'accompagnement de ce changement structurel. Il s'agit notamment :

- **de la primauté de la planification sur les investissements dans les villes** : le Burkina Faso prend note et adhère au contenu du Préambule et du paragraphe 94 qui engage sur une planification intégrée des villes à court et long terme.
Nous attendons que **le principe de la primauté de la planification soit affirmé** et que les mesures d'accompagnement pour son effectivité soient prises. C'est la première condition pour parvenir au développement urbain durable ;

- **de la question de la gestion urbaine décentralisée** : mon pays adhère à la volonté affirmée au paragraphe 87, de favoriser une meilleure coordination et coopération entre les différents niveaux de gouvernance et une meilleure répartition des compétences, des outils et des ressources.
Nous souhaitons que cette perspective aille dans le sens du renforcement de la décentralisation dans les pays. Pour nous, le Nouvel Agenda urbain doit permettre de rendre effective, la gestion urbaine décentralisée à l'horizon 2036.

- **de l'avenir de ONU-Habitat** : Le Burkina se réjouit de la réaffirmation du rôle centrale de cette Institution dans la coordination et le suivi-évaluation de la mise en

œuvre du Nouvel Agenda qui sera adopté. Et sur les perspectives mentionnées aux paragraphes 170 à 173 concernant son avenir, le Burkina Faso invite à tenir fortement compte de la position de l'Afrique sur la question.

Pour un meilleur avenir des villes, il nous faut une ONU-Habitat plus forte pour la coordination et la supervision.

Ne nous trompons pas ! Il n'y a pas d'espoir pour une urbanisation durable en dehors d'une Institution forte au pilotage.

Il importe donc que la Déclaration finale de Quito engage l'ONU à renforcer sans attendre, la position de ONU-Habitat. Et il ne nous faudra pas attendre après Habitat IV pour concrétiser les engagements, à l'image du CNUEH (Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains) – devenu ONU-Habitat – qui a vu le jour après Habitat II (en 1997), après la décision de sa création à Habitat I.

Pendant que les autres secteurs sous coordination de l'ONU sont structurés en Agence avec des Représentants Résidents, le secteur transversal et complexe de l'urbanisation repose sur des Chargés de Programmes dans les pays, très souvent sans moyens d'actions.

Dans ces conditions, comment voulons-nous que la question de l'habitat et de l'urbanisation aient voix prépondérante ?

Distingués délégués,

Notre volonté de parvenir à un développement urbain durable et l'avenir de l'urbanisation, s'appréciera entre autres, à l'aune de la position que nous accorderons aux Institutions en charge du pilotage de la question. **Ceci est valable pour ONU-Habitat et aussi pour les Institutions nationales et locales.**

Plein succès à nos travaux,

Je vous remercie !